

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

00000

**REÇU**

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015**

le **12 OCT. 2015**

00000

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>TE</sup> MARIE

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Monsieur André LABARTHE,  
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE,  
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,  
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

00000

**34 - PLAN DE CESSION DES BATIMENTS COMMUNAUX - CESSION  
DE L'ANCIENNE ECOLE MARIE-ELISABETH**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet départemental de restructuration partielle du Collège des Cordeliers, le Département des Pyrénées-Atlantiques a décidé d'investir près de 3 millions d'euros pour construire une nouvelle annexe du collège.

Ce nouveau bâtiment permettra de créer de nouvelles salles de cours et notamment d'y implanter celles à usage d'enseignement technologique et de sciences (cf. plan annexé).

La construction de cette nouvelle annexe permettra de libérer en fin de travaux, les locaux de la maison du Sénéchal, rue Dalmais, actuellement prêtée par la Ville d'Oloron Ste-Marie au Collège des Cordeliers.

Pour réaliser cette opération, le Département a besoin de pouvoir bénéficier de l'emprise foncière de 2/3 de la parcelle AO 138p correspondant aux bâtiments de l'ancienne école Marie-Elisabeth et sollicite de la part de la Commune, un transfert de propriété à titre gracieux, à son profit.

Le Département précise qu'il prendra à sa charge les frais de bornage ainsi que la rédaction de l'acte administratif.

.../...

Considérant l'importance de ce projet pour la modernisation du collège des Cordeliers et l'amélioration évidente des conditions de travail des enseignants et des élèves,

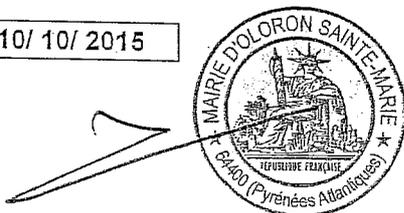
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ACCEPTE** la cession à titre gratuit de l'ancienne école Marie-Elisabeth au profit du Département des Pyrénées-Atlantiques,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 05 octobre 2015.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015



  
Hervé LUCBÉREILH

